

PROGRAMME DU PTB POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2018 À FLÉMALLE

SECOUONS-LES !

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
QUELLES SONT NOS PRIORITÉS ?	3
NOTRE PROGRAMME	
1. Une commune qui fait barrage à la pauvreté	6
2. Une commune qui permet à chacun d’avoir un logement abordable	10
3. Une commune qui respecte le portefeuille de ses habitants	14
4. Une commune qui défend le droit à l’emploi	18
5. Pour une commune qui défend une mobilité publique et efficace.....	22
6. Ethique et démocratie : une commune sans profiteurs.....	26
7. A fond pour la jeunesse et l’enseignement	30
8. Une commune qui inclut le handicap.....	34
9. Une commune agréable à vivre et qui respecte l’environnement	38



**Cher Flémallois,
Chère Flémalloise,**

Notre commune de Flémalle, on l'aime parce que c'est une commune ouvrière, une commune industrielle, une commune de lutte. Plusieurs générations de Flémallois ont été marqués par le travail dans les mines ou la sidérurgie et ont été éduquées aux valeurs de gauche.

Pour le PTB, Flémalle est une commune importante, c'est pourquoi nous avons décidé d'y poser les bases d'une section. Cette section a acquis la maturité nécessaire pour pouvoir déposer une liste électorale composée de candidats qui vont représenter les intérêts des habitants de la commune. Nous espérons donc que 2018 sera une date importante dans l'histoire de la commune avec l'entrée de plusieurs élus PTB au conseil communal.

Qu'est-ce que nos élus du PTB vont apporter ? Les élus du PTB vont relayer au conseil communal les préoccupations des habitants. Ils seront les portes-voix de ces derniers. Non seulement ils vont porter la parole des habitants dans l'enceinte du conseil mais en plus, ils vont lui donner du volume en mobilisant la population.

Notre ambition avec nos futurs élus est d'ouvrir les portes et les fenêtres du conseil communal pour que puisse se faire entendre les problèmes et les réalités des familles et des habitants de la commune. C'est pourquoi notre agenda ne sera pas celui des petits calculs de politiciens centrés sur leurs intérêts personnels. C'est pourquoi notre agenda ne sera pas non plus imposé par un soi-disant réalisme qui empêche de réfléchir en dehors du cadre fixé par le capitalisme, le libéralisme et l'austérité décidée à tous les niveaux de pouvoir. Nous nous battons au conseil communal pour ce qui est juste.

Notre commune appartient à tous les habitants. C'est un lieu où les citoyens vivent ensemble, où ils habitent, où ils travaillent et se divertissent. Le mot « commune » vient du terme « communauté ». Une administration communale doit veiller à ce que tous les habitants aient un logement décent, des conditions de vie décentes, qu'ils puissent se déplacer aisément et se divertir. Les besoins des habitants doivent être la priorité de la commune. Nous voulons des quartiers intégrés avec des logements abordables, des écoles de qualité à proximité et des maisons médicales sur le modèle de celles de Médecine pour le Peuple. Des quartiers où réapparaissent les bureaux de poste, les bibliothèques, les maisons de jeunes, les espaces verts et les aires de jeux.

Pour connaître encore mieux ces priorités, nous avons décidé de parcourir la commune fin 2017/début 2018 avec une enquête intitulée « Que voulez-vous changer à Flémalle? ». Nous avons soumis aux gens des propositions et nous leur avons demandé quelles étaient leurs priorités. Chaque enquête correspondait à un minimum de 20 minutes de discussion. En tout, les membres du PTB ont récolté 330 enquêtes. Nous avons donc un condensé de 6000 minutes de discussion riche et intense. Ces résultats constituent à nos yeux un véritable trésor. Notre programme s'en inspire donc largement car nous sommes intimement convaincus que les choses peuvent changer et que les « petits » peuvent gagner ...même contre les grands.



Valérie Heuchamps

tête de liste PTB à Flémalle et présidente de la section.

INTRODUCTION

Le conflit entre riches et pauvres est apparu en même temps que les premières villes, il y a 5000 ans environ, lorsque l'homme, devenu sédentaire, a développé diverses techniques favorisant la culture et l'élevage et qu'il a commencé à stocker et à conserver le surplus de son travail. Ce conflit a existé et s'est complexifié à travers les différentes périodes de l'histoire et il existe encore aujourd'hui. Avec le développement du capitalisme, de nouveaux lieux de vie se sont créés autour des industries. Dans le bassin liégeois, le développement des mines et de la sidérurgie a nécessité une main d'œuvre importante qui s'est logée aux alentours de ces entreprises. C'est de cette façon que s'est développé l'essentiel de ce qui constitue aujourd'hui notre commune de Flémalle.

En 1973, une crise économique éclate provoquant un chômage massif. La pauvreté augmente partout, y compris dans les communes qui constituent Flémalle aujourd'hui. La fermeture des mines pousse des milliers de travailleurs au chômage et les restructurations successives dans la sidérurgie accentuent le phénomène. De commune ouvrière prospère, Flémalle se transforme progressivement en commune ouvrière de plus en plus pauvre.

Au début des années 2000, la crise du capitalisme s'approfondit, avec la concurrence de plus en plus forte entre les pays et les régions, à l'échelle belge, européenne et mondiale. Notre industrie sidérurgique reçoit des coups sévères, notamment par sa privatisation. Alors que des milliers de travailleurs sont jetés à la rue, les multinationales font des milliards de bénéfice. Un phénomène permanent sous le capitalisme : une concentration de la richesse dans les mains de quelques-uns, au détriment de l'ensemble des travailleurs.

La vie des communes et la société ne sont pas dissociées. La ville ou la commune n'est pas un lieu neutre. Chasse aux chômeurs, traque des malades de longue durée, attaques contre les pensionnés, ...toutes ces mesures prises par le gouvernement fédéral ont des répercussions directes sur notre commune. C'est également le cas des mesures d'économies décidées par le gouvernement wallon aux TEC, pour les logements sociaux, les déchets, l'enseignement, la culture, etc.

C'est pourquoi nous envisageons notre combat à Flémalle comme faisant partie d'un combat bien plus vaste, qui se passe à l'échelle de l'ensemble de la société. Celui d'un combat pour une société juste, sans exploitation de l'homme par l'homme. Celui d'une société véritablement socialiste, moderne, culturellement développée et où les richesses produites par les travailleurs reviennent aux travailleurs.

QUELLES SONT NOS PRIORITÉS ?

En novembre 2017, le PTB a lancé une grande enquête à Flémalle. Pendant trois mois, nous avons sillonné les rues pour présenter aux gens une vingtaine de points du programme.

Pas moins de 330 Flémallois ont pris le temps de donner leur avis.

Les questions portaient sur six thèmes :

1. Logement
2. Emploi
3. Taxes et finances communales
4. Enseignement/jeunesse/enfance
5. Propreté/environnement/bien-vivre
6. Ethique et démocratie.

et il y avait quatre propositions pour chaque thème.

Nous avons demandé aux participants de sélectionner les trois thèmes les plus importants à leurs yeux et, pour chacun des six thèmes, de cocher la proposition qui leur paraissait la meilleure des quatre. Beaucoup de participants ont aussi suggéré de nouvelles propositions. On leur a également demandé d'indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord ou non avec deux affirmations se rapportant à la politique menée dans commune, l'une en matière de pauvreté, l'autre en matière de démocratie.

Une interaction à cette échelle entre un parti politique et la population, c'est rare.

Quels sont les résultats de cette enquête ?

Parmi les six thèmes proposés, celui qui est posé comme LA priorité, c'est l'emploi. Et parmi les quatre propositions relatives à l'emploi qui ont été soumises aux habitants, celle qui ressort le plus est celle qui demande que la commune prenne des mesures pour faire revivre les petits commerces de quartiers. Beaucoup ont également sollicité la proposition demandant que la commune applique rigoureusement la charte contre le dumping social afin d'interdire ce phénomène sur son territoire.

La deuxième priorité choisie, c'est le logement, avec comme revendication principale que la commune arrête de détruire ses logements sociaux et réinvestisse dans la construction et la rénovation de logements. Viennent ensuite la lutte contre les logements vides et l'encadrement des loyers privés comme publics.

Le troisième thème choisi est celui des taxes et, sans grande surprise, c'est la taxe déchet - dont le coût est bien trop élevé pour le citoyen - qui est pointée du doigt.

Parmi les autres thèmes, les revendications qui ressortent le plus sont « la limitation de la rémunération des femmes et des hommes politiques à maximum deux fois le salaire moyen d'un travailleur » pour le thème de la démocratie ; « la gratuité complète de l'enseignement et le retour à la gratuité des garderies » pour le thème de la jeunesse et, enfin, pour le thème « propreté/environnement/bien vivre », c'est « la garantie d'avoir des services de proximité dans chaque quartier (banque, poste, transports en commun, infrastructures sportives,...) ainsi qu' « une plus grande propreté et un meilleur entretien des voiries, trottoirs, avaloirs, espaces verts, ... ».

Tous les résultats de notre grande enquête sont incorporés dans le présent programme. Ce programme, c'est donc votre programme.

NE LAISSONS AUCUNE CHANCE À LA PAUVRETÉ

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



flemalle.ptb.be



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

1. UNE COMMUNE QUI FAIT BARRAGE À LA PAUVRETÉ

NOTRE VISION

Flémalle est parmi les communes les plus pauvres de la province. Mais cette pauvreté, ce n'est pas une fatalité. C'est le résultat, d'une part, des diverses politiques d'austérité mises en place à d'autres niveaux de pouvoir comme, par exemple, la chasse aux chômeurs, les attaques contre les pensions, le développement des flexijobs, les restructurations dans les services publics, etc.... Et c'est aussi le résultat d'une lutte trop faible de la majorité socialiste contre la pauvreté sur le territoire communal. Entre 2012 et 2018, à cause principalement de la chasse aux chômeurs initiée par le gouvernement Di Rupo et renforcée encore par le gouvernement Michel, le nombre de bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale, ex-CPAS) a augmenté de 181 unités à Flémalle. C'est inacceptable ! La commune doit faire barrage à la crise. Elle doit garantir un revenu minimal pour tous et garantir des infrastructures de base à chaque Flémallois. La lutte contre la pauvreté passera par la lutte pour l'emploi, pour une fiscalité juste, pour un rehaussement des allocations, pour des logements accessibles financièrement et pour le développement d'infrastructures de base.

NOTRE PROPOSITION

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel de privation de capacité et fait référence aux libertés que tous les individus associent à leur bien-être. L'article 23 de la Constitution belge consacre une série de droits fondamentaux : le droit à un revenu digne; le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale; le droit à un logement décent et à un environnement sain; le droit au travail; le droit à l'éducation et à la formation; le droit à l'épanouissement culturel et social. La situation de pauvreté conjugue souvent une violation de tous ces droits à la fois. Il s'agit donc d'opposer une réponse intégrale pour éradiquer concrètement la pauvreté et permettre à chacun de recouvrer ses droits.

La non-effectivité de ces droits est pourtant structurellement organisée. Oui, les gouvernements fédéraux successifs, en refusant d'augmenter les minimas sociaux au-dessus du seuil de pauvreté, ont sciemment décidé de laisser dans la pauvreté un million et demi d'habitants en Belgique. Oui, les gouvernements régionaux successifs, en refusant de planifier la nécessaire construction de dizaines de milliers de logements sociaux, ont sciemment décidé de laisser la loi de la jungle s'imposer au marché immobilier et jeter à la rue des milliers de sans-abris. Pour la sécurité sociale, l'emploi, la santé, le logement, l'enseignement, la formation, la culture ou encore l'intégration sociale, des niveaux de pouvoirs supérieurs interviennent. Les mobilisations sociales n'ont pas été suffisantes pour arrêter le rouleau compresseur des politiques d'austérité du gouvernement Michel-De Wever. Ce besoin de réponses structurelles ne dédouane pas l'échelon local de sa responsabilité dans la confection, l'organisation et la mise en pratique d'un véritable plan de lutte contre la pauvreté. La commune est, en effet, le niveau de pouvoir le plus en prise avec cette réalité sociale, particulièrement dans une commune pauvre comme Flémalle.

UN. CONCENTRER LES EFFORTS SUR LE MAINTIEN ET LA CRÉATION DE SERVICES ET D'EMPLOIS PUBLICS À LA COMMUNE

L'emploi est la première priorité et le premier barrage dans la lutte contre la pauvreté. Le premier pouvoir des autorités communales en matière d'emploi est de créer de l'emploi communal. Nous demandons que la priorité au niveau des investissements communaux soit mise dans la création d'emplois, notamment pour aider à la cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Ces emplois devront aussi servir au développement de services de proximité dans chaque

quartier.

Création d'emplois communaux pour renforcer la cohésion sociale dans les quartiers

DEUX. ALLÉGER LA PRESSION FISCALE SUR LES MÉNAGES

Nous voulons une révision de l'ensemble des taxes communales pour que ce soit les épaules les plus solides qui soient le plus mis à contribution et pas les plus pauvres. Nous voulons adapter les taxes ciblant sans distinction les ménages au revenu de chacun. Et nous voulons supprimer les surfacturations sur les poubelles. Pour y arriver, les multinationales doivent payer plus d'impôts à la commune. C'est le volet développé dans le chapitre « une commune qui respecte le portefeuille de ses habitants ».

Révision de l'ensemble des taxes communales et adaptation au revenu de chacun des taxes ciblant les ménages sans distinction. Ce sont les épaules les plus solides qui doivent être le plus mises à contribution..
Suppression des surfacturations sur les poubelles.

TROIS. DONNER PLUS DE MOYENS AUX USAGERS DU CPAS

Les anciennes Commissions d'Assistance Publique avaient pour mission de venir en aide aux « indigents ». L'aide octroyée était une faveur et non un droit. Ce n'est qu'en 1976, avec l'arrivée de la loi sur les CPAS, que cette aide est devenue un droit. La loi confirme le droit de chacun de bénéficier de l'aide sociale « qui doit permettre au demandeur de vivre une vie conforme à la dignité humaine ». Cette loi charge donc le CPAS d'assurer ce service. Le passage de l'aide aux indigents à l'aide sociale est un pas important dans notre développement démocratique. On reconnaît par là qu'avec ses aléas, le libre marché n'est pas en mesure de garantir une sécurité d'existence pour tous.

La loi de 1976 a été remplacée, en 2002, par la loi sur le droit à l'intégration sociale. Les mots ont leur importance. Le revenu d'intégration est plus difficilement octroyé. En 2016, le gouvernement fédéral MR-NVA a imposé à tous les CPAS la mise en place obligatoire d'un « Projet Individualisé d'Intégration Sociale » (PIIS) pour tous les bénéficiaires du RIS. Ce PIIS a complètement modifié la relation de confiance entre le travailleur social et la personne aidée. Désormais, un plan décliné en plusieurs étapes doit être respecté et co-signé. Le non respect de ce contrat peut engendrer des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension d'un mois de revenu pour l'utilisateur du CPAS. Cette contractualisation de la relation entre le CPAS et son bénéficiaire est néfaste puisqu'elle met à mal la nécessaire confiance à établir entre les deux parties. Elle conditionne également l'octroi du revenu d'intégration sociale, pourtant dernier filet de sécurité pour les travailleurs sans ressources et sans emploi. Comme pour les politiques dites d'activation des chômeurs, cette politique veut mettre l'accent sur la responsabilité individuelle, loin d'une responsabilité collective et solidaire. N'est-il pas absurde, dans un pays qui compte 600 000 chômeurs, de faire porter la responsabilité individuellement à chaque chômeur ? La nouvelle politique communale des CPAS vise surtout à modifier le comportement des gens en les invitant à chercher un meilleur emploi et à chercher un logement meilleur marché. Oui... Mais où ?

Il est nécessaire de mettre en place un filet de sécurité ultime pour les gens confrontés à des difficultés sociales, de manière à ce que toute personne qui en ait besoin puisse recevoir une aide appropriée. Les assistants sociaux des CPAS doivent faire face à une certaine « marchandisation ». Ils ont de moins en moins de temps à consacrer aux contacts humains et au suivi et doivent s'investir de plus en plus dans les tâches administratives et les contrôles. A Flémalle, le nombre de dossiers par assistant social (AS) a fortement augmenté et il est compliqué d'offrir un suivi de qualité dans de bonnes conditions. Il est donc urgent d'embaucher des assistants sociaux supplémentaires si l'on veut offrir l'accompagnement individualisé correct d'un référant unique à chaque usager du CPAS.

Nous voulons que la commune et le CPAS assument à nouveau leur responsabilité ultime et garantissent une vie digne à chaque habitant, en reprenant le contrôle de la politique sociale locale et en impliquant la société civile en tant que partenaire à part entière. Mettre en place un « filet de sécurité ultime » implique également la garantie pour chaque Flémallois d'avoir un revenu lui permettant de mener une vie conforme à la dignité humaine. Aujourd'hui, le revenu d'intégration sociale se situe bien en-dessous du seuil de pauvreté, pour certaines catégories. Le revenu d'intégration

sociale d'un isolé, par exemple, est fixé à 892 euros, alors que le seuil de pauvreté est à 1115 euros. Il y a donc une différence de 223 euros. Pour un ménage avec deux enfants, le revenu d'intégration sociale est fixé à 1190 euros, alors que le seuil de pauvreté est fixé à 2 341 euros. La différence est ici de 1151 euros.

Nous voulons augmenter, au travers d'une aide financière complémentaire, le revenu d'intégration sociale jusqu'au niveau du budget de référence, de manière à garantir à tous un revenu digne. Ce budget de référence doit correspondre au seuil européen de pauvreté. Nous voulons en outre un revenu d'intégration social inconditionnel, prenant en compte la réalité et son évolution.

C'est le gouvernement fédéral qui fixe le montant du revenu d'intégration. Malgré les nombreuses promesses du ministre de l'augmenter, rien ne bouge. Cela est pourtant faisable selon le Bureau du Plan. Une augmentation du revenu d'intégration entraînera en effet une augmentation de la consommation et des taxes payées. La commune pourrait envoyer un signal fort au gouvernement fédéral en mettant en place un projet pilote ayant pour objectif l'octroi inconditionnel du revenu d'intégration et son augmentation. Cela coûterait à la commune et au CPAS, mais cela aurait aussi des retombées positives.

Développement d'un projet pilote ayant pour objectif l'octroi inconditionnel du revenu d'intégration et son augmentation.

QUATRE. CONCENTRER NOS EFFORTS SUR LA CRÉATION D'INFRASTRUCTURES DE BASE POUR AIDER AU BIEN-ÊTRE DANS LES QUARTIERS

Nous voulons créer des Maisons de la Solidarité (avec un maximum de 10 000 habitants pour une Maison de la Solidarité). La Maison de la Solidarité aurait pour tâche d'assurer un large éventail de services facilement accessibles. Elle apporterait son aide aux citoyens qui sont confrontés à des problèmes d'ordre administratif. Elle proposerait une guidance budgétaire, une guidance professionnelle et un accompagnement en matière de logement. Elle offrirait également un encadrement pour la résolution de problèmes liés aux dettes d'énergie et d'eau, une assistance en matière d'enseignement et d'éducation ainsi qu'une aide médicale accessible par l'intermédiaire d'un personnel infirmier. Des visites à domicile et un travail de proximité seraient organisés afin d'informer les habitants et les inviter à se tourner vers la Maison de la Solidarité. Avec l'aide des animateurs et assistants sociaux, nos Maisons de la Solidarité construiront des quartiers forts, chaleureux et solidaires.

Nous voulons aussi construire dans chaque quartier des plaines de jeux et aires de détente pour permettre à tous les enfants de tous les quartiers ainsi qu'aux familles de pouvoir bénéficier d'infrastructures extérieures pour jouer et se détendre en toute sécurité. A Flémalle, les plaines de jeux sont trop peu nombreuses et mal entretenues. Or tout le monde n'a pas les moyens d'aller dans des parcs d'attraction ou de jouer dans le jardin familial.

Création de Maisons de la Solidarité

Création de plaines de jeux dans chaque quartier

CINQ. INSTAURER L'OCTROI AUTOMATIQUE DES DROITS

Quarante pour cent des personnes qui ont droit à une allocation n'en font pas la demande. Une des raisons qui explique ce phénomène, c'est que les personnes qui viennent frapper à la porte du CPAS ont souvent le sentiment d'être taxées de « profiteurs » ou « fraudeurs ». C'est là une des conséquences de la politique de culpabilisation mise en place par les partis de droite.

Se méfier des exclus ou les enfoncer ne fait qu'appauvrir la société. Il est crucial d'offrir à ces personnes une aide véritable. L'accueil du CPAS est perçu par beaucoup comme peu à l'écoute. À chaque fois, il faut prouver au moyen d'une multitude d'attestations, documents et extraits bancaires que l'on est réellement dans le besoin. À chaque fois, il faut subir les réprimandes de la politique de droite : avez-vous vraiment fait tout ce qu'il fallait pour trouver un

emploi? Votre famille ne peut-elle pas vous aider? Votre demande est-elle honnête, n'essayez-vous pas de frauder? Les moyens, tant humains que matériels, déployés par le CPAS pour traquer la fraude sociale sont disproportionnés.

Alors que l'application Tax-on-web remplit pratiquement toute la déclaration fiscale à notre place, il faut rassembler un nombre invraisemblable de documents prouvant qu'on a droit à telle ou telle autre allocation sociale. En plus d'être éprouvant, c'est totalement illogique. Nous voulons que cela change et que ces droits soient attribués automatiquement. Nous pensons qu'il est juste de contacter les personnes qui se retrouvent sous le seuil de pauvreté pour les informer qu'elles ont droit à une aide du CPAS!

Les documents et justificatifs à produire sont souvent les mêmes pour les différentes allocations sociales. Il serait si simple qu'un document déposé une fois puisse être réutilisé dans le cadre d'une autre demande. C'est ce que nous appelons le principe only once. Les choses seraient ainsi beaucoup plus faciles, pour le demandeur comme pour l'administration.

Mise en place d'un système informatique qui assure l'octroi automatique des différents droits car les personnes dont la situation permet l'octroi de droits ne sont pas toujours informées et / ou capables de faire les démarches.

UN LOGEMENT ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ POUR TOUS

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



flemalle.ptb.be

NOTRE VISION

Flémalle est l'héritière d'une belle tradition de construction de logements sociaux. Actuellement, nous avons presque 25 % des ménages qui peuvent se loger dans un logement social. C'est déjà bien par rapport à d'autres communes. Mais ce n'est pas encore assez par rapport aux besoins. Le nombre de personnes qui ont besoin d'un logement décent à un prix abordable augmente. Malheureusement, la majorité socialiste développe une vision plutôt libérale en la matière... Plutôt que de mener une politique de renforcement et de modernisation du parc de logements sociaux et publics (qui a perdu 400 unités en dix ans !), elle préfère faire le choix politique d'attirer les gros promoteurs immobiliers privés et de développer du logement d'un certain standing (dans le but d'attirer les citoyens les plus aisés). Mais que fait-on des réels besoins des gens ? La solution est-elle de déplacer la misère ou de faire en sorte de l'éradiquer ? Les autorités doivent prendre leur courage à deux mains. Elles doivent investir davantage dans le logement social et elles doivent jouer leur rôle pour contrôler le marché locatif et empêcher les loyers trop élevés.

NOTRE PROPOSITION

Il est de plus en plus cher de se loger décentement. A Flémalle, nombreux sont les gens qui ont du mal à terminer leurs fins de mois à cause des loyers et des charges élevées. Pour le PTB, ce n'est pas une fatalité. Des logements de qualité à prix abordables devraient constituer un projet de prestige pour toute la commune. Pour cela, nous avons besoin d'un plan ambitieux de logements à prix abordable avec un plan ambitieux de logements sociaux et publics modernes ; nous avons besoin de l'instauration d'une code du logement sur le marché locatif privé, avec une grille de contrôle des loyers et un label de contrôle du logement ; enfin, nous avons besoin d'une politique immobilière urbaine active, avec une Coopérative du logement de la commune.

UN. UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET MODERNE DU LOGEMENT SOCIAL ET PUBLIC

Dans des villes comme Vienne, plus de 50 % du logement est du logement public à prix abordable. Dans les villes ouvrières de Hollande, plus de 50 % des logements sont des logements sociaux. Il n'y a pas de raison que ça ne marche pas en Région wallonne si ça fonctionne en Hollande ou en Autriche.

La création d'une coopérative du logement de la commune permettrait de se munir d'un outil pour mettre au point une politique ambitieuse de construction et de rénovation de logements sociaux et publics.

Les locataires en deviendraient actionnaires, de même que la commune ou d'autres partenaires publics qui le souhaiteraient, comme la province, la région wallonne ou d'autres communes. Ce système est d'application dans de nombreux pays ou villes d'Europe et cela fonctionne bien. C'est simplement une question de volonté politique.

Chaque euro investi dans un habitat de qualité est regagné en deux ou trois ans, montre une étude européenne. Mal se loger a effectivement un coût humain et social important (maladies plus fréquentes, stress, décrochage scolaire, ...) mais aussi in fine un coût pour les finances communales.

- Investissement dans la construction et dans la rénovation de logements sociaux.
- Minimum d'un tiers de logements sociaux dans les projets de construction dont la commune est partenaire.
- Gel des prix locatifs des logements sociaux et plafonnement des coûts communautaires (les charges locatives) à 10 % maximum du prix du loyer.
- Instauration d'une coopérative communale du logement qui s'occupera elle-même de la construction, rénovation et isolation des logements sociaux et publics.

DEUX. UNE GRILLE DES PRIX LOCATIFS ET UN LABEL DE CONTRÔLE DU LOGEMENT SUR LE MARCHÉ LOCATIF

Le marché locatif privé est vaste et beaucoup d'habitants ont des problèmes financiers parce que cela coûte trop cher de se loger. Il est absurde qu'il n'existe aucune limitation des prix des loyers privés. Quatre cents euros pour un studio de mauvaise qualité, c'est monnaie courante aujourd'hui. Et ce n'est interdit nulle part. Nous voulons que le gouvernement wallon instaure une grille des prix des loyers de sorte qu'ils puissent être déterminés sur base de critères objectifs : la qualité du logement, le nombre de chambres, le confort, l'économie d'énergie... Certes, il s'agit d'une compétence du gouvernement wallon, mais devons-nous attendre son bon vouloir ? En attendant de la création d'une grille wallonne, nous voulons que les autorités communales fixent leur propre grille.

Nous voulons aussi que la commune fasse en sorte que tous les logements loués sur son territoire satisfassent aux normes minimales de qualité du Code wallon du logement. À l'instar de l'inspection automobile, chaque immeuble loué devrait aussi être contrôlé. Souvent les locataires ne demandent pas ce contrôle eux-mêmes par crainte que le logement ne soit déclaré inhabitable et qu'il ne leur soit impossible de payer ou de trouver un autre logement à louer. Sur un marché locatif privé trop étriqué, l'initiative du contrôle ne peut pas incomber au locataire. C'est aussi pour cette raison que nous demandons que l'offre de logements d'urgence et de transit soit fortement augmentée. Quant aux propriétaires d'habitations qui ne sont pas en ordre avec les normes du Code wallon du logement, ils devront mettre leur habitation en ordre à leurs propres frais. S'ils ne le font pas, ils se verront alors infliger des amendes plus fortes et seront obligés de confier leur immeuble à la coopérative du logement de la commune ou au CPAS.

Nous souhaitons la création d'un site communal du logement, un site internet sur lequel des habitations à louer seront proposées, nous conférerons un « label vert » à tous les logements nantis d'un certificat de conformité. Ce sera profitable à tout le monde : aux personnes en quête d'une bonne habitation et aussi à tous les propriétaires de bonne composition. Ce site du logement indiquera également une fourchette de prix locatifs, via la grille des prix locatifs. Ainsi, la commune pourra cogérer l'éventail des habitations à louer.

- Nous voulons que le gouvernement wallon instaure une grille contraignante des loyers grâce à laquelle les prix seront limités à l'aide de critères objectifs, tels la qualité du logement et le nombre de chambres.
- Dans l'attente de cette grille, nous voulons que la commune crée sa propre grille pour les locations sur son territoire.
- Une attestation de conformité doit être remise pour chaque logement destiné au marché locatif. Comme tout véhicule en circulation, chaque immeuble à louer doit être soumis à un contrôle de qualité et il faut augmenter les contrôles.
- La commune gérera elle-même un site internet avec toutes les habitations à louer. Avec un label de qualité et une indication du prix du loyer. Les habitations qui ne satisferont pas seront enregistrées comme insalubres ou inhabitables.
- Les taxes sur les bâtiments inoccupés ou insalubres seront augmentées et dûment perçues. Ce sera le cas pour les logements publics et privés.
- Un soutien sera organisé pour les propriétaires modestes en difficulté.

TROIS. UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE URBAINE ACTIVE

- Interdiction de la poursuite de la vente des terrains et bâtiments de la commune. Des concessions à des promoteurs ne seront accordées que par un bail pour que les terrains publics restent propriété publique.
- Minimum un tiers d'habitations sociales dans tous les grands projets de construction dont la commune est partenaire (par exemple par l'apport du terrain).

CHACUN DOIT PAYER SELON SES MOYENS

RECONQUÉRIR
LA COMUNE

flemalle.ptb.be

3. UNE COMMUNE QUI RESPECTE LE PORTEFEUILLE DE SES HABITANTS

NOTRE VISION

La commune de Flémalle compte parmi les communes les plus pauvres de la province de Liège et pourtant, ses habitants sont lourdement taxés : 8 % d'IPP (en comparaison, les habitants de Knokke payent 0 % d'IPP!) et une taxe déchets qui pèse beaucoup trop dans le portefeuille des citoyens.

Dans notre commune, comme dans beaucoup d'autre d'ailleurs, le principe qui est appliqué est : « Taxons les pauvres, ils sont plus nombreux ! ». Or ce sont sur les épaules les plus larges qui devraient supporter les efforts les plus importants. Les communes sont sous-financées et, malgré un manque de moyens chronique, elles doivent remplir des missions toujours plus importantes. Nous sommes donc favorables à un refinancement du Fonds des communes afin de pouvoir faire face aux besoins croissants des communes qui ont le niveau de pouvoir le plus proche de la population et de ses besoins.

NOTRE PROPOSITION

UN. UNE TAXATION PLUS JUSTE DES DÉCHETS

Notre système de tri et de ramassage des déchets devrait fonctionner comme un véritable service public. Le droit au ramassage est un droit fondamental. La nécessité du tri l'est tout autant. A l'heure de l'urgence écologique, il est nécessaire de baisser la production de nos déchets et de les trier au maximum pour permettre une revalorisation et donc d'encourager à la réutilisation de nos déchets. Mais cela doit se faire en respectant notre portefeuille. Or, aujourd'hui, c'est le contraire qui se passe. Nous sommes considérés comme des vaches à lait par les multinationales des déchets qui les reçoivent à bas prix pour empocher des milliards de bénéfices. L'intercommunale Intradel nous fait payer très cher le ramassage et le tri des déchets avec le soutien politique de nos communes qui font le choix de faire reposer le coût sur les citoyens.

Pour le montrer, il est nécessaire de donner quelques explications sur le fonctionnement. Le système fonctionne avec une taxe socle qui donne droit à des quotas de kilos et de levées. Quels sont ces quotas ? Vous pouvez mettre à rue sur une année 55 kg maximum de déchets résiduels (containers noirs) et 35 kg de déchets organiques (containers verts). Les 55 kg doivent être déposés dans le container en 12 x maximum sinon vous payez une surtaxe. Quant aux déchets organiques, une surtaxe est réclamée dès la 39^e vidange en considérant les vidanges des 2 conteneurs. Voilà ce à quoi on a droit avec la taxe socle.

Quand on dépasse les kilos ou le nombre de levées permis par la taxe socle, on paye une surtaxe qu'ils appellent la taxe proportionnelle. La surtaxe sera calculée de la façon suivante. C'est 0,72 € la levée supplémentaire (peu importe que le container soit gris ou vert). Pour les kilos de déchets résiduels, c'est 0,22 € le kg. Et pour les kilos de déchets organiques, c'est 0,07 € le kg.

Donc si un ménage de 3 personnes dépose 190 kg de déchets résiduels et 120 de déchets organiques avec 30 levées du conteneur gris et 25 levées du conteneur vert, il payera une surtaxe pour 25 kg de déchets résiduels, une surtaxe pour 15 kg de déchets organiques, une surtaxe pour 18 levées du conteneur gris.

Combien va devoir payer cette famille dans notre cas ? 115 € pour la taxe socle comme ménage de 3 personnes plus la surtaxe. Total : 134,51€

Ce règlement est injuste car il est construit pour qu'il y ait beaucoup d'habitants qui doivent repayer la taxe proportionnelle en plus de la taxe sociale. De plus, tout le monde n'est pas égal devant le tri vu que certains n'ont pas l'occasion de faire un compost chez eux.

- Instauration d'un véritable service public qui garantit le droit à une levée hebdomadaire et la suppression des quotas et des surfacturations ainsi que le passage gratuit des encombrants une fois par mois.

DEUX. UN GLISSEMENT FISCAL VERS LES GRANDES ENTREPRISES

Historiquement, la gauche en Belgique et dans le monde, a toujours défendu l'idée d'une taxation communale des entreprises pour répartir les richesses équitablement plutôt que de les laisser uniquement dans les mains des actionnaires. C'est cette vision de société qui a poussé les communes à taxer les entreprises avec la force motrice et la taxe industrielle compensatoire. Ces taxes ont permis le développement d'infrastructures publiques, de routes, d'écoles, de centres sportifs, etc... Malheureusement, la tendance est de taxer de moins en moins ces entreprises. Les multinationales défendent ce modèle en disant que ça leur garantit d'être compétitives et qu'elles peuvent alors maintenir l'emploi sur le territoire. Les partis politiques traditionnels reprennent ce refrain en cœur et poussent, via les lois fédérales, les décrets régionaux et les règlements communaux à ce que les multinationales payent de moins en moins d'impôts.

Augmenter la taxe communale réclamée aux grandes entreprises industrielles en adaptant le taux de l'impôt sur la force motrice.

La concurrence que se livrent les communes a entraîné un nivellement vers le bas des charges fiscales des entreprises. Pour y mettre un terme, la solution idéale serait de fixer au niveau fédéral le taux d'imposition pour ces taxes. En attendant une harmonisation au niveau national, nous proposons une adaptation du taux d'imposition de la taxe sur la force motrice à Flémalle. Nous proposons d'augmenter le taux d'imposition de la taxe sur la force motrice comme à Oupeye, à savoir 26,5 euros par kilowatt, au lieu de 25€ par kilowatt actuellement.

Instaurer une taxe sur l'exploitation de parking affectés à une activité commerciale ou industrielle

Il y a beaucoup de grandes surfaces ou d'entreprises sur notre commune qui sont exploitées par des multinationales qui engrangent des énormes bénéfices. Pourtant, elles ne sont pas taxées. Plutôt que de surtaxer les pauvres, les autorités communales feraient bien de rétablir la justice fiscale en taxant les places de parkings de ces entreprises et grandes surfaces et en taxant la superficie des grandes enseignes commerciales.

Le patron de carrefour est un des hommes les plus riches de France, ceux de Lidl et Aldi font partie des hommes les plus riches d'Allemagne. Pourquoi ne pas taxer ces milliardaires qui sont de toute façon obligés d'installer leurs grandes surfaces commerciales dans toutes les communes s'ils veulent continuer à faire du bénéfice ?

Il existe à Liège une taxe de 100 € par place de parking affectée à une activité commerciale ou industrielle (dont sont exonérés les entreprises publiques). Nous proposons d'instaurer cette taxe à Flémalle et d'en exonérer les propriétaires de commerces ou industries qui ont un parking avec moins de 10 places. Il existe à Liège une taxe de 4,5 € par mètre carré pour les surfaces commerciales dont la superficie excède 1000 mètres carrés. Nous proposons d'instaurer cette taxe à Flémalle. Ces taxes viseront donc les multinationales et les grosses entreprises, sans toucher les petites entreprises et les commerçants.

Réclamer aux autorités fédérales une révision du calcul de l'impôt des personnes physiques, qui devra à nouveau tenir compte des revenus du patrimoine.

Les grosses fortunes également sont épargnées par le fisc. L'impôt sur les revenus du patrimoine (pré-compte mobilier) n'est pas majoré de centimes additionnels communaux, contrairement à l'impôt des personnes physiques, puisque les communes prélèvent une taxe additionnelle sur les salaires et allocations des travailleurs.

À Flémalle, la taxe additionnelle à l'IPP s'élève à 8 %. Or, celui qui tire principalement ses revenus de sa fortune ne paie pas de taxe communale additionnelle sur ces revenus. Il est donc logique et juste de réclamer une révision du calcul de l'impôt des personnes physiques afin qu'il soit également tenu compte des revenus du patrimoine.

Cela pourrait par exemple se faire à partir de 10 000 euros de revenus de capitaux, de manière à ce que les petits épargnants ne soient pas impactés (un revenu de 10 000 euros équivaut à 1 % d'un capital d'un million d'euros). Cela permettrait aux communes d'augmenter leurs finances en mettant également à contribution les plus grosses fortunes. Même si nous n'avons pas beaucoup de personnes très fortunées qui habitent dans notre commune, cela permettrait une décision forte et symbolique qui encouragerait d'autres communes à faire de même et à généraliser l'expérience.

Réclamer l'instauration d'une taxe sur les bureaux

Il existe dans plusieurs communes des taxes sur les bureaux. Nous proposons d'instaurer cette taxe à Flémalle en excluant de cette taxe les petits bureaux qui sont utilisés par des petits indépendants et les professions libérales.

- Augmenter la taxe communale réclamée aux grandes entreprises industrielles en adaptant le taux de l'impôt sur la force motrice.
- Instaurer une taxe sur l'exploitation de parking affectées à une exploitation commerciale ou industrielle
- Réclamer aux autorités fédérales une révision du calcul de l'impôt des personnes physiques, qui devra à nouveau tenir compte des revenus du patrimoine.
- Réclamer l'instauration d'une taxe sur les bureaux
- Réclamer aux autorités régionales la fin des exonérations faites aux entreprises sur les forces motrices et sur le précompte immobilier avec les différents plans Marshall successifs.

TROIS. MAJORER D'AU MOINS 15 % LE FONDS DES COMMUNES

- augmenter de 15 % la dotation au Fonds des communes afin de pouvoir faire face aux besoins croissants des communes qui ont le niveau de pouvoir le plus proche de la population et de ses besoins.

UN JOB POUR TOUTES ET TOUS

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



4. UNE COMMUNE QUI DÉFEND LE DROIT À L'EMPLOI

NOTRE VISION

Une commune à la mesure des gens est une commune qui travaille. Nous avons besoin de travailleurs de la construction pour rénover, isoler et agrandir le parc de logements publics, de chauffeurs pour élargir l'offre de transports publics, d'un plus grand nombre d'enseignants pour diminuer le nombre d'élèves par classe, de personnel de crèches implantées dans les quartiers pour faciliter la prise en charge des enfants, de personnel pour nettoyer et entretenir les rues et espaces verts, de services de proximité dans les divers quartiers de la commune. Il y a tant à faire... Les travailleurs sans emploi sont nombreux mais les autorités communales montrent peu d'ambition quand il s'agit de créer des emplois.

NOTRE PROPOSITION

Dans la grande enquête que nous avons menée auprès de 330 habitants de la commune, l'emploi est LA priorité. L'emploi comme source de revenus, mais aussi comme facteur d'intégration sociale, d'estime de soi. Mais il devient aussi malheureusement de plus en plus souvent source de mal-être et de maladies. Nous voulons créer des emplois de qualité, stables, respectueux des travailleurs, tout en sachant qu'à ce niveau, la commune a ses limites.

Le secteur public concède toujours plus de terrain au secteur privé et nous voulons inverser cette tendance. Nous voulons créer de l'emploi public par le développement de services publics de proximité, mais aussi en constituant des entreprises communales. Si le privé peut faire des bénéfices avec certaines activités, celles-ci peuvent être rentables aussi si elles sont aux mains du public. Avec cette différence que le secteur public fera en sorte que personne ne soit oublié.

Nous voulons garantir des conditions de travail optimales. Nous voulons que la commune soit un employeur modèle et respectueux de tous ses travailleurs. Un travailleur respecté, valorisé et écouté ne pourra que s'en porter mieux, dans sa vie professionnelle comme personnelle.

UN. DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

La commune manque de services publics de proximité : crèches et espaces d'accueil pour enfants, maisons de repos et de soins pour les personnes âgées, guichets administratifs communaux, antennes de police, réseau de transports en commun... Il n'y a, par exemple, que 24 places pour 100 enfants dans les crèches de la commune. Il y a des besoins importants en terme d'emplois mais aussi en terme de services à la population. Nous voulons mettre la priorité sur la création d'emplois publics via les crèches, le CPAS, les maisons de quartier, l'enseignement et la société coopérative de construction et de rénovation de logement social.

- Nous voulons que les différents quartiers de la commune soient correctement dotés en services publics. L'esprit du service public, en plus d'être un service à la population, est aussi d'être proche des gens et donc facilement accessible.

DEUX. DONNER AUX SERVICES COMMUNAUX LES MOYENS SUFFISANTS POUR ACCOMPLIR LEURS MISSIONS

Il faut en finir avec la politique de réduction du personnel communal. Pour que la population bénéficie pleinement des services, il faut qu'ils soient forts, avec des moyens humains et matériels suffisants, pour que le personnel puisse aussi travailler correctement. Lorsqu'on voit des rues, des trottoirs et des espaces verts sales, il est logique de supposer que le service propreté manque de personnel, de moyens. Lorsqu'on ne connaît pas son agent de quartier, que celui-ci ne peut jouer son rôle de prévention et de liaison, il est logique de penser que la police manque de personnel. Or, les services communaux (publics) sont un service pour toute la population. Il est donc vraiment nécessaire d'y investir.

- Remplacement systématique du personnel communal qui part à la retraite. Si nous voulons des services publics forts et efficaces, nous devons avoir du personnel en suffisance et ce personnel doit être équipé comme il se doit pour réaliser correctement ses missions.
- Elaboration d'un plan d'engagement pour les services de la commune et le CPAS.

AMÉLIORONS LA MOBILITÉ À FLÉMALLE!

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



flemalle.ptb.be

5. POUR UNE COMMUNE QUI DÉFEND UNE MOBILITÉ PUBLIQUE ET EFFICACE

NOTRE VISION

Il faut investir fortement dans la réparation des routes et des trottoirs en mauvais état. Il faut aussi renforcer la sécurité routière dans les quartiers et aux abords des écoles. Avec l'aménagement du territoire actuel et une offre insuffisante de transports en commun, la voiture reste encore trop souvent et pour beaucoup le seul moyen de déplacement. Nous voulons une commune qui roule pour les gens et sûre pour les usagers faibles. Nous voulons une offre plus importante et abordable des transports en commun sur l'ensemble du territoire communal.

NOTRE PROPOSITION

UN. INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET L'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES TROTTOIRS

La sécurité de nos enfants n'a pas de prix. Trop souvent, les abords des écoles sont dangereux. Il faut prévoir les investissements nécessaires devant chaque école pour garantir une sécurité maximale pour les enfants, les parents et les usagers de la route.

Malheureusement, de nombreuses routes dépendant de la commune sont peu ou mal entretenues. Une commune accueillante pour les usagers de la route nécessite la réparation systématique des routes communales abîmées ainsi que des trottoirs pour les piétons.

- Réparation systématiquement des routes communales abîmées
- Entretien des trottoirs
- Renforcement de la sécurité routière aux abords des écoles

DEUX. DES TRANSPORTS EN COMMUN DÉVELOPPÉS ET PERFORMANTS

Entre 1970 et 2003, le trafic routier a été multiplié par trois. En Belgique, il y a actuellement une voiture pour deux habitants. Le rapport annuel de TomTom révèle que l'automobiliste liégeois perd en moyenne 97 heures dans les embouteillages, soit près de quatre jours par an. Ce temps gâché s'allonge chaque année. Se lever plus tôt ne permet plus d'échapper aux files. Cambio a calculé que les voitures restent immobilisées pendant plus de 90% du temps. La règle du « tout à la voiture » ne peut plus durer. Nous demandons plus de transports publics dans tous les quartiers, avec un développement de l'intermodalité des types de transports. De 71 millions de déplacements en région liégeoise en 2001, la demande a explosé à 144 millions en 2014 : ils ont doublé en treize ans ! Et pourtant, l'offre ne suit pas, que du contraire. Les TEC disposent d'une infrastructure étendue et d'un personnel capable et dévoué, mais les vagues d'économies se suc-

cèdent sans discontinuer. Le gouvernement wallon pousse de facto nos transports en commun en direction de la privatisation. Le matériel est négligé et, en raison d'un manque de chauffeurs et de moyens pour réparer les bus en panne, ce sont des dizaines de trajets qui sont supprimés chaque jour. Ainsi, les transports en commun vivent une paralysie organisée et chaque habitant du grand Liège en subit les conséquences.

Nos transports en commun ne sont pas une marchandise mais un bien commun, tout comme les écoles, les parcs et les trottoirs. Nous payons des impôts pour en disposer. Quand vous prenez un bus, vous êtes un usager, et non un client. Après tout, nous n'avons pas besoin d'insérer une pièce dans les lampadaires pour qu'ils éclairent notre chemin la nuit. Fournir un accès inconditionnel au transport public permet de s'attaquer directement au problème de l'exclusion sociale, de l'inégalité et de la qualité des transports. Accroître l'accessibilité des passagers aux revenus plus faibles, c'est créer un système de transport socialement juste. Pourquoi en serait-il autrement aux TEC ?

- Faire pression pour qu'il y ait des investissements aux TEC : dans des véhicules propres (qui fonctionnent à l'hydrogène), l'infrastructure et le personnel afin d'augmenter l'offre, améliorer la qualité du service et des conditions de travail du personnel.
- Augmenter l'offre sur les lignes existantes mais aussi faire en sorte que chaque quartier soit desservi. Chaque Flémallois.e a droit à un arrêt de bus proche de chez lui/elle.
- Investir dans des panneaux de signalisation fonctionnels, avec des informations en temps réel, tant aux arrêts que dans les bus.

LA POLITIQUE POUR SERVIR ET NON SE SERVIR

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



flemalle.ptb.be

6. ETHIQUE ET DÉMOCRATIE : UNE COMMUNE SANS PROFITEURS

NOTRE VISION

La commune est un domaine public financé par des deniers publics, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables. Ces deniers sont précieux et doivent être gérés correctement. Profiteurs, escrocs et spéculateurs n'ont pas leur place dans une administration communale. Nous voulons rendre l'administration communale transparente et nous voulons fonder un Bureau de la transparence et de l'éthique. Nous voulons rendre publics les revenus et le patrimoine de tous les administrateurs et mandataires communaux. Il n'y a aucune raison que cela reste secret. Il faut par ailleurs mettre un terme aux salaires exorbitants et injustifiés dans les intercommunales. Notre commune aussi a été éclaboussée par l'affaire Publifin à travers la présidente du CPAS. Les intercommunales à la structure complexe et à la gestion privatisée doivent être remplacées par de nouvelles entreprises intercommunales d'utilité publique à dimension humaine, autrement dit des entreprises citoyennes publiques 3.0. Nous voulons également mettre un terme à la confusion d'intérêts et définitivement bloquer le carrousel entre mandats privés et mandats publics, en imposant une période de réflexion obligatoire. En d'autres mots, nous voulons remplacer la politique du profit par une politique qui s'appuie sur un engagement clair en faveur de la société et de l'intérêt public dans la commune.

NOTRE PROPOSITION

UN. UN BUREAU DE LA TRANSPARENCE ET DE L'ETHIQUE

Les communes liégeoises et les représentants des partis traditionnels ont été au centre de la tornade Publifin. Quel travailleur imaginerait recevoir 500€/minute pour ne quasi rien faire? Ces comités grassement payés ont mis en lumière la manière opaque et non éthique dont étaient gérées les intercommunales liégeoises. Dès le départ, le PTB a fustigé le consensus des partis traditionnels visant à transformer la tentaculaire Publifin / Nethys en une multinationale où les mandataires-managers se gavent à l'argent public, où les investissements risqués se multiplient pour engranger toujours plus de profit et où les travailleurs sont muselés et pressés au nom du développement d'une « initiative industrielle publique » de plus en plus privatisée. Si Stéphane Moreau a abandonné son million annuel pour se contenter du quart de cette somme – encore trop élevée selon nous – il a gardé encore et toujours la même influence au sein de la galaxie Publifin / Nethys. Malgré les promesses de son exclusion, il est toujours administrateur-délégué de Nethys, administrateur délégué de Newco1 et président du conseil d'administration de Newco2, les deux nouvelles structures créées pour loger d'une part les activités réglementées et d'autre part les activités commerciales dites « concurrentielles ». Il reste protégé tant par les appareils des partis politiques traditionnels, notamment par Willy Demeyer en personne, que par ses amis millionnaires qu'il a attiré dans le conseil d'administration de Nethys. Car aujourd'hui, on retrouve des millionnaires liégeois au conseil d'administration de Nethys. Pierre Meyers, ex-actionnaire de CMI avec une fortune estimée à 60 millions d'euros. François Fornieri, patron de Mithra Pharmaceuticals avec une fortune estimée à 100 millions d'euros. Les administrateurs nommés par les partis politiques traditionnels ne brillent pas non plus par leur engagement social. Citons le réviseur d'entreprises, ami de Stéphane Moreau et nommé par le PS, Jacques Tison. Mais aussi Olivier Servais, nommé par le MR, administrateur dans plusieurs sociétés liégeoises (NMC sa, Constructions Electriques Schröder sa, AMOS sa).

Nous sommes donc favorables à la mise sur pied d'un bureau de la transparence et de l'éthique qui contrôle la gestion des deniers publics de la commune, un bureau qui combatte fermement la corruption et les confusions d'intérêts. Un bureau qui protège les lanceurs d'alerte, un bureau vers lequel fonctionnaires et citoyens peuvent se tourner et adresser leurs plaintes. Garantir la transparence passe aussi par le contrôle. Ce bureau de la transparence appliquera le principe de la publicité obligatoire. Par ce principe, on entend l'obligation légale de rendre publiques toutes les décisions, communications officielles et procédures décisionnelles, comme cela se fait en Suède.

- Nous voulons mettre en place un Bureau de la transparence et de l'éthique chargé d'assurer la bonne gestion des deniers publics de la commune, de lutter contre la corruption et d'empêcher tout conflit d'intérêts.
- Ce bureau sera également chargé de contrôler les sociétés externes qui ont signé un contrat avec la commune et de vérifier que ces sociétés ne pratiquent pas le dumping social ou environnemental et qu'elles n'ont pas de filiales dans les paradis fiscaux. Une chose qui ne sera désormais plus possible.
- Chaque fonctionnaire et chaque citoyen pourra déposer dans une « boîte aux lettres éthique » une plainte pour abus ou corruption. Les lanceurs d'alerte seront protégés.

DEUX. INSTAURER LE PRINCIPE DE LA TRANSPARENCE TOTALE

- La publicité de toutes les décisions, procédures réglementaires et communications officielles doit être une obligation légale.
- Nous voulons également rendre publics les mandats publics et privés, le patrimoine et les rémunérations des hommes et femmes politiques.

TROIS. METTRE FIN AUX SALAIRES EXORBITANTS INJUSTIFIÉS

Nous voulons plafonner le salaire de tout mandataire communal à 110 000 euros bruts, sans aucune exception ni dérogation. Dans notre Grande Enquête, sous la rubrique « éthique et démocratie », la revendication visant à limiter la rémunération des hommes et des femmes politiques arrive de loin en première position, parmi toutes celles qui sont avancées par le parti pour améliorer l'éthique et la démocratie dans la commune.

- Nous voulons rendre publique la rémunération des hauts fonctionnaires des associations, sociétés communales, intercommunales ou parcommunales selon le principe de la transparence totale. Cette rémunération doit également être justifiée.
- Nous voulons plafonner la rémunération de tout mandataire communal à 110 000 euros brut, soit un maximum de trois fois le salaire médian d'un travailleur en Belgique, et ce sans aucune exception ni dérogation.
- Nous voulons limiter les traitements dans les associations, sociétés communales, intercommunales aux seules fonctions exécutives en lien avec la gestion quotidienne. La participation aux conseils d'administration ne doit donner droit qu'à un jeton de présence limité et lié à la présence effective de l'administrateur.

QUATRE. METTRE EN PLACE DE NOUVELLES ENTREPRISES COMMUNALES, DES ENTREPRISES CITOYENNES 3.0

Les intercommunales d'autrefois — ces sociétés d'utilité publique qui assuraient l'approvisionnement en eau, électricité, chauffage et la collecte des immondices — ont été transformées en holdings bureaucratiques totalement indifférents aux besoins de la population, où tout se règle dans l'ombre, dans une am-

bianche de club fermé. Publifin a été transformé en une coquille vide et le pouvoir a été donné à une société anonyme de droit privé, Nethys. Les patrons mandataires-managers s'en sont emparés pour la gérer comme une multinationale et non comme une entreprise publique. On ne compte plus les filiales de Nethys ni les investissements douteux opérés à l'étranger.

Nous ne voulons plus de ce type de sociétés et nous voulons, au contraire, lancer le débat sur les nouvelles entreprises citoyennes. Des entreprises citoyennes 3.0, adaptées au 21^e siècle. Des entreprises communales et des partenariats intercommunaux publics, transparents, démocratiques et soumis à un contrôle strict, qui investissent dans des services sociaux, durables et d'utilité publique.

Plutôt que de les privatiser ou de les jouer en bourse comme l'a proposé Jean-Claude Marcourt (PS), nous proposons de remplacer les intercommunales à la structure complexe par des entreprises communales d'utilité publique à dimension humaine. Ce que nous voulons c'est retrouver un véritable service public, avec des tarifs abordables pour les logements, le ramassage des ordures, les services de garderie d'enfants, l'enseignement, l'approvisionnement en eau et en électricité, la production et la fourniture d'énergie 100 % verte.

Il est temps de se concentrer sur ce qui est réellement important ! Les intérêts de la population n'ont pas leur place dans le libre marché.

Selon notre vision, les nouvelles entreprises communales doivent être des entreprises de citoyens pour les citoyens, soumises à un contrôle démocratique direct, avec des conseils d'administration qui ne sont pas seulement composés de politiciens professionnels, de chefs de cabinet pensionnés et de négociateurs chevronnés rattachés aux partis au pouvoir. Au contraire, nous réclamons des conseils d'administration élus, composés de conseillers communaux, de représentants des associations d'utilisateurs, des syndicats et de la société civile et de citoyens directement élus, de manière à ce que l'engagement de ces entreprises communales en faveur de la société soit profitable.

- Nous voulons fermer une série de sociétés anonymes et sociétés de placement gravitant autour des entreprises d'utilité publique et ouvrir le débat sur la création de nouvelles entreprises citoyennes publiques 3.0.
- Nous voulons remplacer les intercommunales à la structure complexe par des entreprises intercommunales d'utilité publique à dimension humaine.
- Nous voulons organiser des entreprises communales et des partenariats intercommunaux publics, transparents, démocratiques et soumis à un contrôle strict. Nous voulons investir dans des services sociaux, durables et d'utilité publique.
- Les nouvelles entreprises communales et intercommunales seront transparentes et organisées démocratiquement comme des entreprises citoyennes publiques 3.0. Des entreprises de citoyens pour les citoyens, soumises à un contrôle démocratique direct, avec des conseils d'administration élus, des représentants des associations d'utilisateurs, des représentants syndicaux et de la société civile, et des citoyens directement élus.

CINQ. APPLIQUER LE DÉCUMUL INTÉGRAL DES MANDATS À L'ENSEMBLE DU COLLÈGE COMMUNAL

- Nous voulons que la commune applique le décumul intégral à l'ensemble du collège communal sans exception : aucun cumul possible avec tout autre mandat exécutif, mandat de député ou mandat privé.
- Nous voulons que l'opposition soit représentée dans toutes les associations, sociétés communales, intercommunales ou parcommunales.

A young person with long red hair is performing a bicycle stunt, balancing on the front wheel. In the background, a young woman is on a skateboard and a young man is walking. The scene is set in a public square with a fountain.

UNE COMMUNE OÙ LES JEUNES ONT LEUR PLACE

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE

7. A FOND POUR LA JEUNESSE ET L'ENSEIGNEMENT

NOTRE VISION

À l'instar des soins de santé, du logement et du travail, l'enseignement est un droit fondamental. Les autorités ont donc le devoir de garantir l'enseignement à tout le monde, sans seuils financiers ou autres. Et l'enseignement doit émanciper. Grâce à l'enseignement, nous devons préparer nos enfants à la société de demain. L'enseignement doit découvrir et développer les talents de nos enfants, parfaire leurs connaissances afin de comprendre le monde, les rendre critiques et résistants afin de pouvoir rendre ce monde meilleur, stimuler leur créativité et leur inventivité afin de faire face aux défis de demain. L'enseignement doit être le levier de l'émancipation sociale et de l'égalité. C'est ambitieux, mais nous n'en attendons pas moins ! De la même façon, la commune doit garantir à chaque enfant le droit à bénéficier d'infrastructures qui vont lui permettre de s'épanouir par le sport et par le jeu, en dehors de chez lui. Il est par exemple nécessaire que chaque quartier soit doté d'une plaine de jeux.

NOTRE PROPOSITION

UN. AUGMENTER LES CHANCES DE RÉUSSITE EN RECOURANT À DES CLASSES MOINS PEUPLÉES ET EN MULTIPLIANT LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS

Veiller à avoir des classes plus petites

Les enseignants veulent que tous les élèves de la classe progressent. C'est pourquoi nous avons besoin de classes plus petites. L'étude américaine STAR a comparé les résultats quand les élèves étaient à 13 ou à 15 en classe pendant quatre ans (de 6 à 10 ans) ou à 22 ou 25 par classe. Tout au long de leur carrière scolaire, les élèves des classes plus réduites ont enregistré un acquis moyen d'apprentissage de plus d'un an et ils ont également obtenu de meilleurs résultats dans l'enseignement supérieur. Tous les élèves ont enregistré un meilleur acquis d'apprentissage, le meilleur résultat étant enregistré parmi les élèves issus de milieux défavorisés. Le PTB propose de limiter le nombre d'élèves par classe à maximum quinze en maternelle et dans les deux premières années du primaire et à maximum vingt de la 3ème à la 6ème primaire.

Notre pays est champion en matière de reproduction de l'inégalité sociale dans l'enseignement. Pour réduire considérablement la ségrégation scolaire et l'inégalité sociale, une politique radicale et efficace est nécessaire. Nous voulons une école où tous les enfants réussissent, même ceux qui ont plus de difficultés sur le plan social et financier. À l'école, dans de petites classes et avec l'incorporation d'un personnel bien formé, tous les enfants doivent pouvoir bénéficier de l'aide nécessaire de façon à éviter le redoublement.

Constituer un pool de remplacement pour les enseignants

Des classes plus petites, cela requiert plus d'enseignants. Il est particulièrement dommage que tant d'enseignants débutants abandonnent rapidement l'enseignement, entre autres, parce qu'ils n'ont aucune sécurité d'emploi. C'est pourquoi il convient de créer un pool de remplacement à part entière. Celui qui est au chômage et qui a un diplôme d'enseignant a droit à la sécurité d'emploi pour une année scolaire entière et à un salaire pendant douze mois. Les enseignants du pool de remplacement sont engagés afin de remplacer des collègues malades dans une certaine région. Entre deux remplacements, ils effectuent des

tâches pédagogiques dans une école d'ancrage (enseignant auxiliaire, remédiation, devoirs à domicile...). Le remplacement rapide des enseignants malades réduira considérablement le nombre d'heures de cours perdues. Aujourd'hui, des élèves encourent parfois du retard parce que certaines matières ne sont pas enseignées pendant un temps assez long. Le pool fournit aux enseignants une sécurité d'emploi et aux élèves la certitude d'avoir cours.

Une mesure forte pour améliorer la sécurité d'emploi des jeunes enseignants consiste à nommer plus rapidement les enseignants temporaires prioritaires.

- Nous voulons instaurer des classes plus petites. En maternelle et dans les deux premières années du primaire, nous voulons quinze enfants par classe. Dans les années suivantes du primaire, nous voulons au maximum vingt élèves par classe.
- Avec une mesure forte comme la nomination plus rapide des enseignants temporaires prioritaires, nous voulons améliorer la sécurité d'emploi des jeunes enseignants.
- Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous défendons l'instauration d'un pool de remplacement des enseignants. Ceux qui sont chômeurs tout en étant titulaires d'un diplôme d'enseignant auront droit à la sécurité de l'emploi pour une année scolaire complète et à un salaire pour douze mois.

DEUX. SUPPRIMER LES SEUILS FINANCIERS ET RENDRE LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT EFFECTIVE

Pour le PTB, l'enseignement obligatoire (maternel, primaire et secondaire) doit être gratuit, comme le stipule la Constitution belge. Le budget de l'enseignement dans notre pays doit être augmenté et porté à 7 % du produit intérieur brut, comme c'était encore le cas en 1980. Pour le PTB, le refinancement de l'enseignement est l'une des priorités auxquelles on pourra affecter le produit de la taxe des millionnaires. Pour bien des familles, notre enseignement est trop cher. Trois sources de frais importants restent problématiques et sont pointés par la dernière étude de la Ligue des familles : le matériel scolaire, la cantine et les voyages et sorties scolaires. Pourtant, à ces frais déjà fort élevés, la majorité socialiste en a encore ajouté d'autres : les frais de garderie. En effet, la garderie qui était gratuite est devenue payante au cours de cette législature. Pour le PTB, la commune de Flémalle doit faire marche arrière et rendre effective la gratuité de son enseignement et des garderies.

- Gratuité de l'enseignement maternel et primaire.
- Assurer une alimentation saine, locale et gratuite dans les écoles.
- Gratuité des activités extrascolaires (excursions, visites de musées, de fermes pédagogiques, sorties au cinéma, ...).
- Intégration de la remédiation gratuite dans le temps scolaire, en collaboration avec les écoles de devoirs et les associations de soutien scolaire.
- Réinstaurer la gratuité des garderies.

TROIS. INVESTIR DANS LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS SCOLAIRES

- Accroissement des efforts financiers pour la rénovation du patrimoine scolaire.
- Elaboration d'un plan de rénovation complet des bâtiments scolaires de la commune avec la Coopérative de construction et de rénovation de logements.
- Refinancement du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné.

QUATRE. UNE PLAINE DE JEUX ET UNE AIRE DE DÉTENTE DANS CHAQUE QUARTIER

Nous voulons construire dans chaque quartier des plaines de jeux et aires de détente pour permettre à tous les enfants de tous les quartiers ainsi qu'aux familles de pouvoir bénéficier d'infrastructures extérieures pour jouer et se détendre en toute sécurité. Une bonne partie des enfants de Flémalle sont pauvres et n'ont pas les moyens d'aller dans des parcs d'attraction ou de jouer dans un jardin familial.

- Construction d'une plaine de jeux dans chaque quartier et d'une aire de détente pour les parents

CINQ. L'ENSEIGNEMENT RESTE UNE TÂCHE INCOMBANT À UN ÉTAT DÉMOCRATIQUE

- Nous ne percevons pas l'enseignement comme un marché concurrentiel entre les divers réseaux.
- Nous voulons travailler, au niveau national, à ne plus avoir qu'un seul réseau public pluraliste et nous voulons privilégier tout ce qui pourra faciliter la collaboration entre les réseaux au niveau de la commune.
-

UNE VILLE **ACCESSIBLE** AUX PMR

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE



8. UNE COMMUNE QUI INCLUT LE HANDICAP

NOTRE VISION

Il y a deux façons de voir le handicap : comme un fardeau pour la société ou comme une richesse, un atout. La société inclusive que veut construire le PTB n'oublie pas les personnes en situation de handicap. Une société inclusive est nécessaire pour que la différence fasse partie de la « normalité », au même titre que l'âge, le sexe, la couleur de peau, ... L'inclusion des personnes handicapées dans la société passe par une prise en charge collective et structurelle du handicap et demande que des moyens conséquents soient mis en œuvre à toutes les étapes de la vie des personnes en situation de handicap. Ces personnes particulièrement fragilisées et leurs proches doivent être aidées, guidées et accompagnées tout en respectant soigneusement leurs besoins et souhaits spécifiques. Mais nous affirmons aussi que les personnes en situation de handicap doivent être partie prenante des décisions qui les concernent, ce sont elles qui connaissent le mieux leur problématique.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. PARTICIPATION ET INCLUSION

- la mise en place et le développement d'un conseil consultatif des personnes handicapées visant à donner des avis sur toutes les questions relatives au handicap sur le territoire communal.
- la garantie de l'accès aux services généralistes (aides à domicile, familiales, équipements sociaux, ...)
- la mise en place d'aménagements afin de permettre l'accès aux loisirs et aux services culturels : musées, bibliothèques, plaines de jeux, ...
- l'aide aux familles par des séances d'information et formation sur le handicap en collaboration avec les associations spécialisées.

DEUX. INFORMATION ET SENSIBILISATION

- la promotion d'un regard positif sur le handicap par le biais de campagnes d'information et sensibilisation, développées en collaboration avec le monde associatif.
- la mise en place d'un « handicontact » pour faciliter l'accès à l'information. Son rôle sera d'orienter les familles vers les aides existantes sur le territoire communal et/ou régional et de faire circuler l'information parmi les différents services communaux.
- la nomination d'un référent handicap dont le rôle sera de coordonner un programme de soutien aux personnes handicapées et à leurs familles, recenser leurs besoins et veiller aussi à l'insertion des personnes avec un handicap moins visible (déficience intellectuelle, autisme, ...) et garantir une information ciblée sur le site internet de la commune et dans le journal communal sur tous les services d'aide existants.

TROISI. ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité physique à tous les lieux communs, la voirie (trottoirs, routes, signalisation), les bâtiments, les services publics et les gares.

- les aménagements pour toutes les activités proposées par la commune, des bureaux de vote aux activités festives ainsi que l'utilisation de signaux sonores, éléments visuels et faciles à comprendre.
- une formation minimale en matière d'accueil des personnes handicapées à tous les employés communaux en contact avec le public, et en collaboration avec les associations locales du secteur du handicap.
- la programmation d'activités et déplacements adaptés dans le cadre des activités proposées par la commune ainsi que l'accompagnement spécifique.
- l'accès aisé à l'aide publique (CPAS) en cas de situation de pauvreté et aux logements sociaux adaptés.

QUATRE. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

- La formation des puéricultrices et intervenant de la petite enfance, quel que soit le handicap et le degré d'atteinte de l'enfant.
- la détection précoce des premiers signes de difficultés (ex : tests rapides de développement, dépistage précoce de l'autisme) et l'orientation vers des médecins et des services compétents avec l'accord des parents.
- la collaboration avec les services et associations spécialisés en cas de nécessité d'information et formation à donner au personnel et aux autres parents.

CINQ. ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

- l'incitation à l'accueil inclusif des élèves handicapés dans les écoles communales ordinaires dès la maternelle avec les aides à l'intégration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'intervention de professionnels et services d'accompagnement.
- la mise en place d'un dépistage systématique de l'autisme dès l'entrée en maternelle.
- l'accueil extrascolaire pour tous les élèves, sans distinction sur base du handicap.
- un système de transport scolaires plus performant impliquant la formation au handicap et aux troubles du comportement des accompagnants et chauffeurs de bus.

SIX. ACTIVITÉ DE JOUR, LOGEMENT ET FIN DE VIE

- L'implication dans la création de logements communautaires et centres d'accueil destinés aux personnes handicapées de grande dépendance.
- Le maintien à domicile pour les personnes qui le souhaitent, par l'intervention du CPAS, des assistants sociaux, des aides familiales et des services d'accompagnement ainsi que des adaptations du logement.
- L'adaptation d'un certain nombre de logements sociaux et non-sociaux aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans chaque lot de nouveaux logements.

UN CLIMAT RESPIRABLE ET UNE COMMUNE PROPRE

RECONQUÉRIR
LA COMMUNE

9. UNE COMMUNE AGRÉABLE À VIVRE ET QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

NOTRE VISION

Vivre dans un environnement sain, propre, respirable et où les espaces verts sont protégés et entretenus est aussi un droit fondamental. Rendre notre commune plus agréable à vivre passera e.a. par le développement et l'entretien de parcs mais aussi par la préservation des espaces verts qui existent encore contre la politique du « tout au béton ». Flémalle est une commune verte et elle doit le rester !

CE QUE NOUS VOULONS

UN. LA LUTTE CONTRE LES PARTICULES FINES

- Installation de stations de surveillance de particules fines, en priorité près des crèches, écoles maternelles et primaires surtout le long des axes routiers.
- Nous souhaitons que les abords des écoles et de tous les quartiers résidentiels soient placés en zone 30.

DEUX. UN GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT POUR RÉNOVER L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS PUBLICS

- Lancement d'un grand plan d'investissement pour rénover l'ensemble des bâtiments publics en terme d'énergie et d'isolation. La coopérative de construction et de rénovation de logements publics pourrait largement y contribuer.

TROIS. UNE COMMUNE ÉCOLOGIQUE ET QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

- Nous voulons encourager la création de jardins communautaires.
- Nous voulons veiller à ce que les services de la commune utilisent systématiquement un produit de dés-herbage écologique alternatif aux produits très nocifs ordinairement utilisés.
- Nous voulons développer des espaces verts dans chaque quartier.
- Nous voulons préserver les espaces verts existants contre la politique du « tout au béton ». Flémalle est une commune verte et doit le rester !

QUATRE. MOINS DE DÉCHETS

- Nous voulons un service public de ramassage mensuel des encombrants.
- Nous voulons sensibiliser les entreprises à la quantité de déchets produits.
- Nous voulons installer des bulles à huiles usagées dans les quartiers.
- Nous voulons organiser un réel débat public sur la question des déchets à Flémalle.

- Nous voulons développer des ateliers communaux pour réparer les appareils électriques, meubles et vêtements ou pour les démonter et en retirer les pièces réutilisables. Nous soutenons les repair cafés, les marchés d'échange et les magasins de seconde main.

CINQ. UNE VILLE PROPRE

- Nous voulons plus de poubelles publiques et une généralisation du tri sélectif.
- Les dépôts clandestins sont inacceptables, il faut s'y attaquer résolument. Nous voulons élargir le service des éboueurs et la régularité des collectes de déchets.

DONNEZ-NOUS **DES AILES**

SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE

- ▶ COLLEZ UNE AFFICHE À VOTRE FENÊTRE
- ▶ LIKEZ ET PARTAGEZ NOS MESSAGES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



flemalle.ptb.be



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

PTB FLÉMALLE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

flemalle@ptb.be

www.flemalle.ptb.be

5 euros